



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-sixième session

186 EX/5

PARIS, le 21 mars 2011
Original anglais/français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

Résumé

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil exécutif et la Conférence générale à leurs sessions antérieures.

Les incidences financières et administratives des activités prévues s'inscrivent dans les limites définies dans le document 35 C/5.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Rapport d'étape sur la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA)(2003-2012) (suivi des décisions 169 EX/3.4.3, 177 EX/8, 182 EX/5)	1
Rapport d'étape sur le programme ONUSIDA (suivi de la décision 174 EX/6).....	2
Organisation de la Conférence internationale d'États (catégorie I) chargée d'examiner et d'adopter les amendements à la Convention de 1981 sur la reconnaissance des études, et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (suivi de la résolution 35 C/11).....	4
Activités menées afin de célébrer 2010, Année internationale du rapprochement des cultures (suivi de la décision 182 EX/16)	4
Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la décision 184 EX/14 concernant Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié (suivi de la décision 184 EX/14).....	7
Mesures concrètes prises pour aider les États membres à améliorer la capacité de leur système éducatif d'atteindre les groupes marginalisés (suivi de la décision 184 EX/36)	9
Mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 185 EX/5 relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem (suivi de la décision 185 EX/5).....	11

Rapport d'étape sur la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (DNUA) (2003-2012) (suivi des décisions 169 EX/3.4.3, 177 EX/8, 182 EX/5)

1. L'alphabétisation est l'un des quatre domaines prioritaires du Programme et budget du secteur de l'éducation pour 2010-2011 (35 C/5). Le travail que réalise l'UNESCO dans ce domaine s'inscrit dans le Cadre d'action stratégique international pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Il s'articule autour de trois grands types d'activités : coordination stratégique, plaidoyer et action programmatique. Des exemples de ces activités sont donnés ci-après.

2. Dans le cadre de la **coordination stratégique** de la DNUA par l'Organisation, l'UNESCO a encouragé les États membres à axer leur action en matière d'alphabétisation sur les trois priorités identifiées dans le Cadre d'action stratégique international : susciter un engagement plus résolu ; améliorer l'efficacité de l'exécution du programme ; et mobiliser de nouvelles ressources. La huitième réunion ministérielle d'examen de l'E-9 sur l'Éducation pour tous (Abuja, 21-24 juin 2010), qui avait pour thème « l'alphabétisation au service du développement », a particulièrement mis l'accent sur la coopération Sud-Sud et s'est conclue par l'engagement des pays de l'E-9 à collaborer pour partager leurs connaissances et leurs expériences sur des aspects essentiels de l'alphabétisation. À la **sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes** (CONFINTEA VI) (Brésil, décembre 2009), l'alphabétisation des adultes est apparue comme un sujet de préoccupation majeur, notamment pour l'Asie et l'Afrique subsaharienne, et il a été recommandé d'élaborer des plans spécifiques et d'accroître les ressources financières et techniques afin de réaliser les objectifs de l'EPT et de la DNUA. En Amérique latine et dans les Caraïbes, une stratégie visant à améliorer les systèmes d'information, de suivi et d'évaluation en matière d'alphabétisation est en cours d'application, et en Asie et dans le Pacifique, l'Organisation des ministres de l'éducation des pays du Sud-Est asiatique (SEAMEO) utilise le cadre stratégique de la DNUA pour renforcer les politiques et pratiques d'alphabétisation.

3. Dans le cadre de l'action de **plaidoyer** de l'UNESCO, le nouveau portail de l'alphabétisation de l'Organisation (<http://www.unesco.org/fr/literacy/>) présente désormais des exemples de programmes d'alphabétisation du monde entier. La Journée internationale de l'alphabétisation renforce et entretient la sensibilisation à l'importance de l'alphabétisation et de la DNUA, dont le thème pour 2009-2010 était « Alphabétisation et autonomisation ». En 2009 et 2010, les prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO ont récompensé les programmes de huit pays¹, et des mentions honorables ont été décernées à trois autres pays². Enfin, va paraître au cours du premier semestre de 2011 une nouvelle série de publications, *Emerging Trends in Literacy* (tendances émergentes de l'alphabétisation), qui présentera les rapports des six conférences régionales sur l'alphabétisation dans le monde (2007-2008) et enrichira le débat sur les options concernant l'élaboration des politiques et les différentes modalités de programme en matière d'alphabétisation.

4. Dans le cadre de son action **programmatique**, l'UNESCO a poursuivi la mise en œuvre de ses grandes initiatives dans le domaine de l'alphabétisation. Une étude sur l'Initiative pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) couvrant la période 2006-2009 montre que LIFE a permis de dynamiser les politiques et d'imprimer un nouvel élan aux approches professionnelles de l'alphabétisation. Par ailleurs, l'Organisation a terminé son travail de développement du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) ; des essais sur le terrain ont été réalisés dans quatre régions et LAMP propose désormais une nouvelle approche de la mesure des compétences en lecture, écriture et calcul ainsi qu'un ensemble d'outils pour l'appliquer. Enfin, en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, le renforcement des systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) et la prise en compte de l'éducation non formelle dans ces systèmes progressent. Grâce au Programme de renforcement des capacités en faveur de l'Éducation pour tous (CapEPT) ainsi qu'à d'autres ressources extrabudgétaires, des essais pilotes du Système

¹ Afghanistan, Allemagne, Burkina Faso, Cap-Vert, Égypte, Inde, Népal et Philippines.

² Bhoutan, Colombie et Malawi.

d'information sur la gestion de l'éducation non formelle (SIG-ENF) ont été réalisés dans six pays en 2009 et 2010.

5. Le **Fonds de la DNUA**, mis en place avec une dotation initiale des États-Unis d'Amérique ainsi que d'autres sources de financement extrabudgétaires, soutient **quatre initiatives** interdépendantes qui contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques du Cadre d'action stratégique international : (i) Pratiques efficaces en matière d'alphabétisation – un processus de partage des pratiques efficaces en matière d'alphabétisation sur la base de critères d'efficacité explicites ; (ii) Ressources éducatives libres (REL) pour l'alphabétisation – fourniture de matériels en ligne, susceptibles d'être adaptés localement, pour l'apprentissage et l'enseignement de l'alphabétisation ; (iii) Extension du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) au Paraguay ; et (iv) Réseau des savoirs et innovations au service de l'alphabétisation – création de liens entre recherche et pratique et contribution à la formulation des politiques. Ces initiatives, rendues opérationnelles grâce à des plates-formes électroniques, visent à renforcer le rôle de l'UNESCO en tant que centre d'échange d'information et catalyseur de la coopération internationale tant dans le domaine de l'alphabétisation que dans celui du renforcement des capacités et de l'aide à la formulation des politiques.

6. L'UNESCO a commencé à préparer l'évaluation de la fin de la décennie dont le rapport final sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session de 2013. L'évaluation de la DNUA sera harmonisée avec le suivi du Cadre d'action de Belém.

Rapport d'étape sur le programme ONUSIDA (suivi de la décision 174 EX/6)

7. Par sa décision 174 EX/6, le Conseil exécutif invitait le Directeur général à soumettre des rapports d'activités périodiques donnant des informations sur les initiatives liées au rôle de l'UNESCO en sa qualité d'organisation coparrainant l'ONUSIDA et d'organisme chef de file. Le présent rapport couvre la période qui s'est écoulée depuis le dernier rapport d'étape présenté dans le document 181 EX/5 en 2009 et contient des informations sur les activités en cours.

Participation de l'UNESCO à l'ONUSIDA

8. En sa qualité d'organisation coparrainant l'ONUSIDA, l'UNESCO a participé activement à une deuxième évaluation indépendante (SIE) de grande ampleur de l'ONUSIDA qui couvrait la période 2002-2008 et s'est achevée en 2009. Les conclusions de la deuxième évaluation indépendante, qui a également examiné la contribution des dix organismes coparrainants, sont dans l'ensemble très positives, et elles confirment le rôle important du Programme commun. Depuis la publication du rapport d'évaluation, l'ONUSIDA et ses organismes coparrainants se sont consacrés au suivi des importantes recommandations de l'évaluation qui portent sur les questions financières et l'obligation redditionnelle, la répartition des tâches au sein de l'ONUSIDA et l'élaboration d'une nouvelle Stratégie de l'ONUSIDA.

9. En 2010-2011, l'UNESCO gère un montant de 12,3 millions de dollars des États-Unis sur les ressources du budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA (BPTI) – soit la plus importante source de financement dont dispose l'UNESCO pour le VIH et SIDA. Tout en reconnaissant l'intérêt du budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA pour la coordination des actions et des plans de travail des organismes coparrainants et du Secrétariat, la deuxième évaluation indépendante a recommandé qu'à l'avenir, les décisions concernant la répartition de base du budget s'appuient sur des critères liés aux priorités épidémiques et aux avantages comparatifs de chaque organisme coparrainant. Un nouveau cadre financier, intitulé Cadre unifié du budget et des responsabilités (UBAF) est en cours d'élaboration pour 2012-2013. Dans l'état actuel des choses, on ne sait pas encore quel sera le montant alloué à l'UNESCO dans le cadre de l'UBAF, même si l'UNESCO est considérée comme l'organisation pilote dans le domaine prioritaire du VIH et de l'éducation sexuelle des jeunes.

10. En novembre 2010, les Chefs de Secrétariat des organismes coparrainants ont entériné une nouvelle répartition des tâches lors de la réunion du Comité des organismes coparrainants de l'ONUSIDA (COC) à laquelle a assisté la Directrice générale de l'UNESCO. Dans le cadre de ce nouveau mécanisme de répartition des tâches de l'ONUSIDA, l'UNESCO est chargée de garantir une éducation de bonne qualité pour une réponse plus efficace face au VIH. L'Organisation est aussi un partenaire essentiel dans les domaines suivants : réduction de la transmission par voie sexuelle du VIH, autonomisation des jeunes et d'autres populations clés pour leur donner les moyens de se protéger contre le VIH, réponse aux besoins des femmes et des filles en matière de VIH, abolition des lois répressives, lutte contre la stigmatisation et la discrimination et soutien aux plans nationaux de réponse au SIDA hiérarchisés et évalués en termes de coûts. L'UNESCO continuera à réunir l'Équipe de travail interinstitutions sur l'éducation (ETII) de l'ONUSIDA qui constitue une plate-forme mondiale multipartenaires sans équivalent.

11. En décembre 2010, les Chefs de Secrétariat des organismes coparrainants et le Conseil de coordination du programme ONUSIDA (CCP) ont entériné la nouvelle Stratégie 2011-2015 de l'ONUSIDA. Cette nouvelle stratégie a pour vision : zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au SIDA, et zéro discrimination et violation des droits.

Nouvelle stratégie de l'UNESCO pour le VIH et SIDA

12. À la lumière de tous les changements survenus récemment au sein de l'ONUSIDA ainsi que de l'évolution du contexte mondial de l'épidémie, l'UNESCO est en train de réviser sa propre stratégie en matière de VIH et SIDA. Il est prévu que cette stratégie sera achevée à la fin du printemps 2011. La nouvelle stratégie constitue un cadre pour les efforts collectifs de l'UNESCO aux niveaux mondial, régional et national, et explique comment l'UNESCO contribuera à la réalisation des objectifs d'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et d'appui dans le domaine du VIH d'ici 2015, tout en abordant les problèmes que pose la réponse au VIH et SIDA.

Appui technique de qualité aux États membres à travers EDUSIDA et d'autres efforts

13. L'UNESCO continue à accorder un rôle central à l'Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH et SIDA de l'ONUSIDA (EDUSIDA) qu'elle conduit depuis son lancement en 2004. EDUSIDA apporte un appui à la mise en œuvre de réponses globales des secteurs nationaux de l'éducation au VIH et SIDA. Dans le cadre d'EDUSIDA, des activités sont aujourd'hui en cours dans environ 80 pays, dont 33 en Afrique. Plus de 8 100 exemplaires du kit de ressources d'EDUSIDA ont été diffusés dans le monde entier. En outre, le travail accompli par l'UNESCO à travers la plate-forme intersectorielle sur le VIH et SIDA a donné lieu à la publication en 2010 d'une brochure pratique intitulée « Petit guide UNESCO des caractéristiques essentielles d'une prévention efficace du VIH »³.

14. Pour renforcer la capacité des États membres de faire efficacement face au VIH, l'UNESCO a organisé une série d'ateliers et de consultations aux niveaux international, régional et sous-régional. En 2009 et 2010, quatre programmes de formation ont été organisés pour 60 membres du personnel de l'UNESCO travaillant sur le terrain dans le domaine du VIH, dont 20 nouveaux administrateurs nationaux de programmes recrutés en Asie et dans le Pacifique, en Afrique de l'Est et en Afrique australe ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Une révolution en matière de prévention

15. Pour contribuer à la « révolution de la prévention du VIH » préconisée dans la nouvelle Stratégie de l'ONUSIDA, l'UNESCO a publié en 2009 les *Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé*, en partenariat avec le Fonds des

³ <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001885/188528f.pdf>.

Nations Unies pour la population, l'UNICEF, l'OMS et l'ONUSIDA. Cette publication est disponible en ligne, en version papier et en CD-ROM, depuis octobre 2010. En janvier 2011, plus de 15 500 exemplaires en version imprimée et 3 816 CD-ROM avaient été distribués.

Organisation de la Conférence internationale d'États (catégorie I) chargée d'examiner et d'adopter les amendements à la Convention de 1981 sur la reconnaissance des études, et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (suivi de la résolution 35 C/11)

16. Dans sa décision 35 C/11, la Conférence générale a prié le Directeur général de convoquer, en 2010-2011, une conférence internationale d'États (catégorie I), en vue d'examiner et d'adopter des amendements à la Convention régionale de 1981 sur la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les États d'Afrique (« Convention d'Arusha »).

17. Le processus de révision, conduit par le Bureau régional pour l'éducation en Afrique (BREDA), a commencé au début de l'année 2000, avec pour objectif d'adapter la Convention d'Arusha aux changements intervenus dans le contexte de l'enseignement supérieur ainsi qu'à la diversification croissante de l'enseignement supérieur en Afrique.

18. Depuis 2009, l'Union africaine joue un rôle majeur dans ce processus de révision, en vue de créer des synergies avec la « Stratégie de l'Union africaine pour l'harmonisation des programmes de l'enseignement supérieur en Afrique » élaborée et lancée en 2008. La Commission de l'Union africaine et l'UNESCO ont collaboré à la révision de la Convention, et des propositions d'amendements à la Convention ont été faites lors d'une réunion conjointe qui s'est tenue à Addis-Abeba le 21 septembre 2009.

19. La proposition de projet de Convention révisée, à laquelle des amendements mineurs ont été apportés par l'Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) de l'UNESCO, a été soumise en novembre 2009 à la Conférence des ministres africains de l'éducation (COMEDAF IV), qui a examiné et approuvé les propositions de changements. Celle-ci a également autorisé le Département ressources humaines, science et technologie de la Commission de l'Union africaine à prendre les mesures nécessaires pour aller de l'avant. La version révisée a été soumise au Département, et au conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine le 17 janvier 2011.

20. Alors que ce document est mis sous presse, des pourparlers sont en cours entre l'UNESCO et l'Union africaine pour la préparation conjointe d'une conférence internationale d'États en 2011 en vue d'examiner et d'amender la Convention d'Arusha.

Activités menées afin de célébrer 2010, Année internationale du rapprochement des cultures (suivi de la décision 182 EX/16)

I. Historique

21. Constatant l'urgence de renforcer la coopération internationale et la compréhension mutuelle en vue de préserver la paix dans le monde, la Conférence générale de l'UNESCO a souhaité proclamer 2010, Année internationale du rapprochement des cultures (résolution 34 C/46). L'Assemblée générale des Nations Unies a fait sienne cette proposition par l'adoption de la résolution A/62/90 (17 décembre 2007). Un an plus tard, l'Assemblée générale a « prié l'UNESCO, en consultation avec les États membres et au moyen de ressources extrabudgétaires, de jouer un rôle de premier plan dans les préparatifs de la célébration de cette Année » (résolution A/63/22 du 16 décembre 2008).

22. L'UNESCO, s'appuyant, d'une part, sur son Acte constitutif et, d'autre part, sur son expérience depuis plus de 65 ans dans ce domaine, a lancé une large consultation des États

membres, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, en vue d'élaborer un Plan d'action pour l'Année 2010, approuvé par la Conférence générale à sa 35^e session.

II. Objectifs et axes stratégiques de l'Année

23. Le but de cette Année a consisté à intégrer les principes du dialogue et de la connaissance réciproque dans toutes politiques à l'échelon local, national, régional et international afin de créer un environnement favorable au rapprochement des cultures conduisant au renforcement des interactions harmonieuses entre les peuples.

24. Pour y parvenir, un **double objectif** a été fixé : (i) sensibilisation de la communauté internationale aux vertus de la diversité et du dialogue interculturel en réaffirmant par des exemples concrets que chaque culture et chaque civilisation sont tributaires des autres et de ce fait la diversité constitue une source d'enrichissement et d'innovation pour l'humanité ; et (ii) lutte pour les droits de l'homme et contre les nouvelles formes de racisme et de discrimination, afin de corriger les représentations, valeurs et stéréotypes culturels erronés.

25. Lors de la consultation susmentionnée des États membres et des organismes partenaires, le principe cardinal de l'égalité des cultures, du respect mutuel et du renforcement de la coopération pour une paix durable a été réaffirmé et **les quatre axes stratégiques** ci-après ont été soumis à la 182^e session du Conseil exécutif (182 EX/16) et approuvés par la Conférence générale (résolutions 35 C/55 et 35 C/47) :

- promouvoir une connaissance mutuelle de la diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse ;
- construire un cadre de valeurs communes ;
- renforcer l'éducation de qualité et le développement de compétences interculturelles ;
- favoriser le dialogue au service du développement durable.

III. Mise en œuvre du Plan d'action

26. L'ensemble des activités (près de 1 000) s'est inscrit dans le sillage de la Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix, en s'inspirant des quatre axes stratégiques mentionnés au paragraphe 25 et des cinq modalités figurant dans le dépliant de sensibilisation de l'Année (http://www.unesco.org/culture/pdf/2010/2010_leaflet_fr) :

- **Créativité et diversité pour une meilleure connaissance mutuelle.** Des projets dans le domaine de la créativité et des arts ont donné naissance à des rencontres interculturelles, favorisant les échanges et le transfert du savoir ainsi qu'une meilleure connaissance mutuelle. Dans ce cadre, divers projets ont été soumis se regroupant en deux grandes catégories : (i) la célébration de la rencontre des cultures au moyen de la créativité, facteur par excellence du rapprochement des cultures ; (ii) la diversité linguistique en tant que vecteur de dialogue. Ainsi, dans la première catégorie, plus d'une centaine de festivals internationaux, de salons, de journées pour la célébration de l'autre et des minorités nationales ont été organisés. Le rôle crucial de la créativité pour le dialogue a été illustré par des expositions itinérantes, des dialogues musicaux et des concerts. L'importance de la diversité linguistique dans le dialogue interculturel a également été mise en exergue à travers des traductions et des mises en valeur des langues étrangères accompagnées de programmes éducatifs appropriés.
- **Promotion des valeurs universelles.** Au-delà de la célébration de la diversité culturelle, des activités ou projets promouvant les valeurs universelles ont été également réalisés. Trois « groupes » de valeurs ont été répertoriées : (i) la promotion de la culture de la paix,

(ii) le respect des droits de l'homme et (iii) la reconnaissance des valeurs communes émanant des religions. Dans le cadre de la culture de la paix, plusieurs projets ont été mis en œuvre aussi bien au niveau gouvernemental que de la société civile. Par ailleurs, à travers des programmes éducatifs, des colloques et des rencontres artistiques, le message de sensibilisation sur les valeurs des droits de l'homme et l'apport de la philosophie a été relayé, en particulier en faveur des droits de la femme et des enfants. En reconnaissance des valeurs culturelles et spirituelles universelles des sites religieux, et en appel au dialogue et au respect mutuel entre les communautés, une *Déclaration pour la protection des sites religieux* a été adoptée lors du Séminaire international sur le rôle des communautés religieuses dans la gestion des sites du patrimoine mondial organisé à Kiev (Ukraine), du 2 au 5 novembre. Composante essentielle du dialogue interculturel, le dialogue interreligieux a été présent dans la majorité des débats et des échanges intellectuels lors de l'Année.

- **Éducation à la diversité culturelle et au dialogue.** L'éducation, pilier incontournable du dialogue entre les peuples et les cultures, a joué un rôle stratégique dans la sensibilisation au besoin de nouvelles compétences interculturelles. Les activités et projets soumis se regroupent en trois catégories : (i) éducation de qualité pour tous, (ii) éducation pour la préservation du patrimoine ; (iii) partenariats et réseaux universitaires. Les manuels et matériaux éducatifs, les programmes scolaires et également la transmission des compétences interculturelles aux enseignants ont été autant d'éléments mis en œuvre par les projets présentés. En deuxième lieu, afin de souligner l'importance du patrimoine culturel matériel et immatériel, porteur d'histoire et d'identité, des conférences, des programmes et échanges éducatifs nationaux et mondiaux ont illustré l'action pédagogique en vue de la préservation du patrimoine par les générations à venir. Par ailleurs, l'Année a fourni un cadre fécond pour le développement de partenariats et de réseaux interuniversitaires en vue de faciliter et promouvoir les échanges éducatifs, garants d'un rapprochement plus effectif.
- **Prise en compte des principes du dialogue et de la diversité culturelle dans les politiques pour le développement et la paix.** Le dialogue, catalyseur pour le développement de la société, s'est avéré vital pour générer une dynamique de développement enracinée dans la diversité culturelle. Dans ce cadre, les activités recensées se classent en quatre catégories : (i) diversité dans les politiques culturelles ; (ii) dialogue pour le développement durable ; (iii) dialogue à travers les sciences ; et (iv) dialogue à travers les médias. Plusieurs projets ont été axés sur la sensibilisation des citoyens à l'intégration du principe de diversité culturelle dans toute politique – éducative, culturelle, scientifique et de communication – afin de garantir une construction sociale viable qui exige une prise en compte de la dimension interculturelle de nos sociétés contemporaines, de facto plurielles. Au cours de l'Année, un grand nombre de conférences internationales et de programmes sur le développement durable ont favorisé le dialogue interculturel afin d'assurer une responsabilité partagée sur les questions environnementales. Enfin, des activités mettant en exergue la contribution des médias et des nouvelles technologies de communication et d'information ont été réalisées, afin de changer la perception des différentes cultures et religions par, entre autres, la promotion d'un dialogue sur Internet. Par ailleurs, des journées mondiales et des conférences ont mis en valeur le rôle de la science pour la connaissance réciproque et la compréhension entre les peuples.

IV. Axes stratégiques pour l'Année

27. Le lancement de l'Année, le 18 février 2010, a coïncidé avec la première réunion du Haut Panel sur la paix et le dialogue entre les cultures, de même que sa clôture, au Siège des Nations Unies le 11 mars 2011, coïncida avec la deuxième réunion du Haut Panel. Divers autres événements au Siège et hors Siège tels que la Journée mondiale de la philosophie (Siège de l'UNESCO, 18 novembre 2010), et la *Conference on Education for Sustainable Development in*

support of Cultural Rapprochement and Biodiversity (Mascate, 24-26 janvier 2011), sont venus renforcer les messages véhiculés par l'Année. Une visite commémorative effectuée le 1er février sur le site du camp allemand nazi de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau a constitué un moment particulièrement fort de l'Année. Cent cinquante personnalités et représentants de gouvernements de 40 pays ont participé à cette visite qui a été menée par le Président Abdoulaye Wade du Sénégal, également Président de l'Organisation de la conférence islamique, en compagnie de la Directrice générale, du Maire de Paris, Bertrand Delanoë, de la Présidente du Projet Aladin, Anne-Marie Revcolevschi, et de David de Rothschild, Président du Fonds Aladin.

28. La coopération avec des partenaires stratégiques, en particulier les commissions nationales, les OIG (en particulier l'Alliance des civilisations), les ONG, les chaires UNESCO, les Écoles associées, les Clubs et Centres UNESCO ainsi que les élus locaux et divers professionnels de la culture, de l'éducation et des médias, a été considérablement renforcée, notamment par un ensemble de projets mettant en valeur la diversité culturelle et le dialogue interreligieux, la protection du patrimoine et des arts. Le financement généreux du Gouvernement du Kazakhstan a contribué au lancement de l'Année et à la création du site Web.

29. La coopération entre différents partenaires est devenue plus effective grâce aux divers outils de communication et de sensibilisation créés à cet effet (logo officiel de l'Année en six langues ; dépliant en français et en anglais imprimé et mis en ligne ; un site Web anglais/français/espagnol, comportant un calendrier mis à jour régulièrement ; trois lettres circulaires aux États membres et aux OIG/ONG ; messages de la Directrice générale et du Secrétaire général des Nations Unies ; concours d'affiches particulièrement mobilisateur pour décrire l'Année en images).

30. Enfin, la célébration parallèle des Années internationales (Année internationale de la jeunesse et Année internationale de la biodiversité) a permis un approfondissement considérable des thèmes et questions abordés. Ainsi, par son appui à une multitude d'activités de nature diverse (près de 1 000) et son expertise à travers ses programmes, l'UNESCO est parvenue à impulser un processus durable en marquant des avancées significatives dans le domaine du dialogue des cultures. C'est pourquoi l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/138 du 16 décembre 2010, a pris note avec satisfaction des efforts déployés par l'UNESCO, en tant que chef de file pour la célébration de l'Année et a invité les États membres à continuer, au delà de 2010, à promouvoir « la réconciliation afin de contribuer à assurer une paix et un développement durables, ... ».

31. Un rapport analytique complet sur la mise en œuvre des activités de l'Année, son impact et les mesures de suivi en découlant et qui pourront être entreprises est disponible dans le document d'information 186 EX/INF.12.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la décision 184 EX/14 concernant Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié (suivi de la décision 184 EX/14)

Introduction

32. Approuvé par la Conférence générale à sa 35^e session (35 C/Rés., 46), le programme « Rabindranath Tagore, Pablo Neruda et Aimé Césaire pour un universel réconcilié » vise à stimuler la « solidarité intellectuelle et morale de l'humanité » principalement auprès des intellectuels et des créateurs autour du message universel de ces trois auteurs en faveur de la diversité, de la tolérance, d'un dialogue des cultures et de la paix. Il s'agit, dans le cadre d'un programme interdisciplinaire, de susciter auprès des États membres et auprès des institutions publiques et privées des projets de traduction, d'édition, de publications, de rencontres et de créations artistiques afin d'assurer une plus large diffusion et compréhension de leurs œuvres en vue de fédérer les peuples et les générations.

Activités entreprises depuis la 184^e session du Conseil exécutif

33. Un Comité de parrainage représentant un réseau de personnalités emblématiques par leur expérience du dialogue et leur respect des valeurs inspirées par les trois auteurs du programme, a été constitué et s'est réuni à l'occasion du lancement du programme en avril dernier.

34. Afin d'assurer l'indispensable intersectorialité et interdisciplinarité du programme, des champs d'action communs aux secteurs de l'éducation, des sciences naturelles, de la culture et des sciences sociales et humaines ont été définis comme suit :

- Éducation : encouragement de la prise de conscience du défi éducatif par la transmission et le respect du savoir pour lutter contre la perte des valeurs, la fragmentation des savoirs, les replis identitaires et les déviations du développement par des programmes tels que *Éducation pour tous* (EPT) et *Éducation pour le développement durable* (EDD).
- Sciences naturelles : reformuler le rapport de l'homme à la nature par des programmes tels que *l'Homme et la nature* (MAB), le *Programme de l'UNESCO pour l'eau, et l'Eau pour la Paix* ; et renforcer l'enjeu éthique qui se pose à la science et aux technologies par des programmes tels que celui de la *Bioéthique*.
- Culture : redonner à la poésie et à l'art leur rôle visionnaire et générateur de prise de conscience pour un dialogue entre les cultures à travers des activités liées au *Patrimoine immatériel* et la *Journée internationale de la Poésie*.
- Sciences sociales et humaines : consolider les processus d'émancipation contre toutes les formes d'oppression pour faire progresser l'éradication du racisme, de l'intolérance et de l'exclusion en s'appuyant sur les programmes *Droits de l'homme*.

35. La mobilisation d'un réseau de partenaires a été poursuivie afin de catalyser sur la dynamique créée autour de la célébration des trois auteurs, notamment à l'occasion de la célébration du 150^e anniversaire de la naissance de Tagore (2011) et du 100^e anniversaire de la naissance d'Aimé Césaire (2013). Des partenariats stratégiques avec les fondations des trois auteurs (la Fondation Pablo Neruda au Chili, l'Université Visva-Bharati en Inde fondée par Tagore, et la Fondation Aimé Césaire en Martinique) se mettent progressivement en place en étroite collaboration avec les délégations permanentes concernées. Comme proposé dans le document 184 EX/14 Add., de nombreux autres partenariats sont en train d'être conclus, en s'appuyant notamment sur le Réseau des écoles associés et clubs UNESCO, la presse spécialisée, etc.

Outils de communication

36. Le *recueil de présentation* du programme est disponible en anglais, français et espagnol et distribué à l'occasion du lancement du programme en avril dernier. Ce document explore de manière approfondie les aires de convergence des trois auteurs dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Les cinq thèmes de convergence identifiés sont l'art et la poésie, la nature, l'émancipation, la science et l'éthique, et l'éducation.

37. Le *site Web de présentation* du programme est opérationnel. Il fournit un ensemble d'éléments multimédia sur les trois auteurs : extraits audio, vidéos, photographies, biographies, œuvres, actualités ainsi qu'une base de donnée des activités. Ce site Web servira également de plate-forme pour accéder à d'autres liens externes en rapport avec le programme, des sites Web ou articles spécialisés, pages Facebook du projet, blogs, etc.

38. Le *logo du programme* a été créé et représente un ensemble d'étoiles illustrant une constellation représentant des contemporains et des compagnons de route des trois auteurs. Le logo est destiné à être utilisé sur tout support de communication interne et externe (brochures, affiches, flyers, recueils) ainsi que sur l'interface Web du programme hébergé sur le site de

l'UNESCO, sur les pages Facebook et Twitter dédiées au programme et sur tout autre média utilisé dans le cadre de la promotion du programme.

Implications financières et budgétaires

39. Un montant de 150 000 dollars des États-Unis a été alloué au titre du budget régulier du Grand programme IV du 35 C/5 pour financer les nécessaires activités de soutien à ce programme (organisation de l'événement fondateur, publication du recueil, création et maintien du site Web et de la base de données, mobilisation de partenariat). À ce jour, aucun fond extrabudgétaire n'a pu être identifié en dépit de la résolution adoptée en ce sens par la Conférence générale à sa 35^e session (35 C/Rés., 46). L'impact du programme dépendra donc largement du soutien financier que les États membres voudront bien octroyer.

Mesures concrètes prises pour aider les États membres à améliorer la capacité de leur système éducatif d'atteindre les groupes marginalisés (suivi de la décision 184 EX/36)

40. L'UNESCO aborde l'éducation de qualité dans une perspective holistique, en étant particulièrement attentive aux besoins des différents sous-secteurs, de l'éducation et protection de la petite enfance à l'enseignement supérieur :

- L'Organisation promeut l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) en tant que moyen essentiel de permettre à tous les enfants de commencer le primaire sur un pied d'égalité et d'améliorer par la suite les acquis de l'éducation. La première Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance (27-29 septembre 2010) a débattu des questions de la qualité et du suivi de la qualité. Un forum interinstitutions a été créé en vue de l'élaboration conjointe d'un système que les États membres pourront utiliser pour suivre et améliorer l'accès aux services d'EPPE, ainsi que la qualité et l'équité de ces services. Un appui technique est aussi apporté aux États membres (par exemple le Bangladesh, le Brésil, la République dominicaine, la République de Corée, le Nigéria et les Seychelles) pour améliorer la qualité et l'intégration conformément au Cadre d'action et de coopération de Moscou ;
- dans le cadre de son action de promotion d'une éducation de base de qualité, l'UNESCO est en train de préparer un cadre de bilan-diagnostic et suivi de la qualité de l'enseignement général (*General Education Quality Diagnostic/Analysis and Monitoring Framework*). Ce cadre a pour objet de renforcer la capacité d'analyse des États membres concernant les contraintes qui compromettent la réalisation et le maintien d'un enseignement général de qualité pour tous ; il vise aussi à mettre en place des interventions appropriées en temps voulu, notamment en faveur des pauvres marginalisés et des enfants handicapés. Des études d'orientation sur la transition entre les différents niveaux d'éducation – notamment entre le primaire et le secondaire – mettant en évidence l'importance de la qualité et de l'équité, sont en cours ;
- l'UNESCO a intensifié ses efforts pour l'amélioration de la qualité en passant en revue les éléments de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (EFTP) qui renforcent les liens entre formation dispensée et compétences requises par le marché du travail. À cette fin, une série d'examen des politiques est menée au Bénin, au Malawi et dans des pays d'Afrique australe et des Caraïbes orientales, et un soutien est apporté au Centre international UNESCO-UNEVOC par le renforcement des capacités et la mise en réseau. En outre, une assistance directe est fournie aux organismes et établissements d'EFTP dans certains pays « cibles » : Côte d'Ivoire, République démocratique populaire lao et Malawi ;
- l'UNESCO soutient le renforcement des capacités des États membres en matière d'assurance de qualité dans l'enseignement supérieur, notamment dans les pays en développement et les pays émergents, en particulier d'Afrique.

41. L'UNESCO s'attache tout particulièrement à assurer un accès équitable des filles et des femmes défavorisées à un apprentissage de qualité tout en s'attaquant aux problèmes sociaux et culturels qui affectent leurs chances d'apprentissage et leurs acquis. L'Organisation améliore aussi la qualité de l'enseignement dispensé en articulant la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul avec les moyens d'existence, les compétences utiles dans la vie courante et les apprentissages ultérieurs (dans le cadre, par exemple, du projet « *Literacy by mobile phone* » [l'alphabétisation par le téléphone mobile] mené en partenariat avec le secteur privé au Pakistan), ainsi que par l'identification et le partage des pratiques efficaces (notamment à travers le « Réseau des savoirs et innovations au service de l'alphabétisation »).

42. L'UNESCO encourage ses États membres à améliorer la qualité de l'enseignement en élaborant des principes directeurs concernant la formation des enseignants et en développant des prototypes de programmes et de matériels d'enseignement dans des domaines tels que l'éducation aux valeurs et l'éducation à la tolérance et à la non-discrimination. C'est ainsi qu'elle coopère avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Conseil de l'Europe en vue de l'établissement de principes directeurs à l'usage des enseignants du secondaire et des responsables politiques sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans. L'Organisation amène aussi (par exemple dans le cadre d'ateliers de formation pour les enseignants, les professionnels de l'éducation et les jeunes dirigeants) des activités de suivi de la publication d'un manuel destiné aux professionnels de l'éducation, « Apprendre à vivre ensemble : un programme interculturel et interreligieux pour l'enseignement de l'éthique », y compris dans les écoles membres du Réseau du système des écoles associées. En coopération avec le Secteur des sciences sociales et humaines, le Secteur de l'éducation a conçu un outil pédagogique destiné aux enseignants et éducateurs du secondaire afin de promouvoir le dialogue entre les cultures.

43. Dans le cadre du suivi de la 48^e session de la Conférence internationale de l'éducation (2008), le Bureau international d'éducation (BIE) continue d'apporter un soutien adapté, sur demande, à l'élaboration de cadres pour une politique d'éducation inclusive. Le BIE a mis au point des lignes directrices et des outils d'apprentissage pour promouvoir des programmes d'enseignement inclusifs, tels que le module d'éducation inclusive conçu pour la banque de ressources curriculaires du BIE, le cadre conceptuel pour une éducation et des programmes d'enseignement inclusifs, le projet de boîte à outils pour l'inclusion dans les États arabes, ainsi que des documents et publications sur les tendances de l'éducation inclusive et des thèmes curriculaires clés. Le BIE veille à ce que les matériels et ressources destinés à soutenir la mise en œuvre de politiques et pratiques d'éducation inclusive (tels que notes d'orientation, principes directeurs, outils, rapports, publications, etc.) soient largement diffusés au moyen de plates-formes en ligne. Il apporte également un appui technique aux États membres, par exemple pour l'élaboration d'un profil européen d'enseignant soucieux d'inclusion et le renforcement des capacités nationales en matière d'éducation et de programmes d'enseignement inclusifs au Maroc et au Panama.

44. La participation de l'UNESCO à la préparation et à la mise en œuvre de Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans plusieurs pays traduit le souci d'assurer une éducation de qualité aux populations marginalisées et vulnérables tout en appliquant sous forme d'actions et de programmes communs les orientations stratégiques identifiées dans les documents relatifs à la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS). C'est ainsi que l'atelier sous-régional dans les États des Caraïbes orientales organisé en décembre 2010 en collaboration avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) a porté sur l'harmonisation des priorités du processus des bilans communs de pays/PNUAD et des objectifs de l'OECO en matière d'éducation. De même, l'UNESCO joue activement son rôle de chef de file des groupes de travail et des groupes thématiques des Nations Unies dans un certain nombre de pays (par exemple en République dominicaine, à Madagascar, au Rwanda, en Tanzanie). Dans des pays comme le Gabon, le Honduras et le Cambodge, l'UNESCO veille en outre à ce que tous les problèmes et les enjeux identifiés dans les documents de la Stratégie d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale (UNESS) en matière de VIH/SIDA, d'éducation bilingue, d'égalité entre les

sexes et de besoins éducatifs des pauvres ruraux et urbains soient pris en compte dans les PNUAD, à travers un appui à la formulation de politiques d'éducation inclusives et de plans stratégiques.

Mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 185 EX/5 relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem (suivi de la décision 185 EX/5)

45. Comme suite à la décision 176 EX/Réunion plénière spéciale et aux décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial depuis sa 31^e session en 2007, dans lesquelles celui-ci demandait au Centre du patrimoine mondial de faciliter les échanges entre les experts israéliens, jordaniens et du Waqf en vue de l'examen des propositions détaillées relatives à la conception de la Rampe des Maghrébins, deux réunions techniques ont eu lieu à Jérusalem, les 13 janvier et 24 février 2008, entre experts israéliens et jordaniens (y compris les experts du Waqf). La troisième réunion, prévue pour le 12 novembre 2008, a été reportée à la demande des autorités jordaniennes « jusqu'à ce qu'elles puissent envoyer leurs propres experts et équipements sur le site afin qu'y soient effectuées les mesures appropriées nécessaires pour mettre au point la conception finale du projet ».

46. Le Mécanisme de suivi renforcé, demandé par le Conseil exécutif à sa 176^e session (décision 176 EX/Réunion plénière spéciale), ainsi que par le Comité du patrimoine mondial à sa 31^e session en 2007, est actuellement appliqué à la Vieille Ville de Jérusalem s'agissant de la Rampe des Maghrébins. À ce jour, neuf rapports sur la question ont été établis par le Centre du patrimoine mondial et adressés aux parties concernées ainsi qu'aux États parties membres du Comité du patrimoine mondial.

47. À sa 34^e session (25 juillet - 3 août 2010, Brasilia, Brésil), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision 34 COM 7A.20, dans laquelle il a réaffirmé sa décision 33 COM 7A.18 adoptée à sa précédente session, notamment sa demande que « toutes les parties concernées soient associées au processus relatif au projet de la Rampe des Maghrébins » et que les « autorités israéliennes [poursuivent] la coopération engagée avec toutes les parties concernées, en particulier les experts jordaniens et ceux du Waqf ». La décision demandait également « à la Directrice générale d'organiser une réunion de suivi d'experts aussitôt que possible, une fois que les parties concernées [seraient] parvenues à un accord », et de « continuer à appliquer le mécanisme de suivi renforcé de l'état de conservation de la Rampe des Maghrébins ».

48. Après la 34^e session du Comité du patrimoine mondial, un projet de décision (185 EX/PX/DR.1) relatif à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem a été soumis au Conseil exécutif, à sa 185^e session, par 20 États membres. En dépit d'efforts considérables, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus et la décision 185 EX/5 a été adoptée à l'issue d'un vote par appel nominal. En particulier, cette décision « appelle Israël à autoriser les experts jordaniens et ceux du Waqf, notamment, à accéder au site pour prendre les mesures nécessaires à la mise au point du concept proposé par la Jordanie, tel qu'évalué par l'ICOMOS et par l'ICCROM, et à autoriser la Jordanie, en tant que partie concernée, à présenter son projet final de restauration et de conservation de la Rampe des Maghrébins ».

49. À titre de suivi de la décision susmentionnée, le Centre du patrimoine mondial a demandé par écrit aux parties concernées des informations récentes à ce sujet. Les autorités jordaniennes ont donné suite à cette demande par une lettre datée du 6 janvier 2011. Leur rapport expose les efforts déployés par la Jordanie pour permettre à ses experts d'achever la mise au point d'un concept concernant la rampe d'accès à la Porte des Maghrébins. Les experts ont effectué une visite de quatre heures sur le site le 23 mai 2010 puis s'y sont à nouveau rendus les 8 août et 28 novembre 2010. Ils ont constaté que des pierres s'étaient détachées du mur ottoman nord de la Rampe mais n'ont pas été autorisés à réaliser les travaux de stabilisation d'urgence. Le rapport des autorités jordaniennes fait référence à la Convention de La Haye (1954) et à la Convention de 1972, au statu quo et aux décisions du Conseil exécutif et du Comité du patrimoine mondial à ce sujet. Il réitère la volonté des autorités jordaniennes « de présenter au Centre du patrimoine

mondial, et de mettre en œuvre, un concept pour la rampe d'accès à la Porte des Maghrébins qui permette d'en préserver l'intégrité, l'authenticité et la qualité de patrimoine culturel ».

50. Aucune information complémentaire n'a été fournie au Centre du patrimoine mondial quant au processus en cours pour la planification et la mise au point du concept.

51. En fonction de l'évolution de la situation relative à cette question, la Directrice générale est disposée à publier un addendum au présent document avant la 186^e session du Conseil exécutif.

PARIS, le 18 avril 2011
Original anglais/français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS
ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

ADDENDUM

**PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
DE COOPÉRATION À MOYEN ET LONG TERME POUR HAÏTI**

Résumé

Le présent document constitue le rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de coopération à moyen et long terme de l'UNESCO suite au tremblement de terre survenu le 12 janvier 2010 en Haïti et soumis en application de la décision 185 EX/6 (III) du Conseil Exécutif de l'UNESCO.

Il y a des incidences financières ou administratives dans la mesure où il rend compte d'une part des activités entreprises et du soutien fourni à l'aide des fonds du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires et, d'autre part, des activités proposées, encore non financées, dans le cadre de la stratégie de coopération à moyen et à long terme de l'UNESCO.

1. Le présent document expose les actions entreprises et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération de l'UNESCO à moyen et long terme pour Haïti suite à son approbation par les États membres lors de la 185^e session du Conseil exécutif.

La poursuite de la mobilisation de l'UNESCO en faveur d'Haïti

2. L'Organisation a développé un plaidoyer fort à travers notamment les interventions de la Directrice générale et de l'envoyée spéciale afin, qu'une fois l'émotion passée, la solidarité envers Haïti ne faiblisse pas.

3. La stratégie à moyen terme de coopération de l'UNESCO avec Haïti a fait l'objet de la publication d'une brochure bilingue (français et anglais) « l'UNESCO en action, s'engager ensemble pour Haïti ». Elle s'inscrit dans le cadre du « plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti » défini par le gouvernement haïtien. Les programmes et projets de l'UNESCO ont été retenus en accord avec les autorités nationales et en concertation avec la société civile.

Trois des quatre piliers du plan d'action sont retenus :

- La refondation territoriale ;
- La refondation sociale ;
- La refondation institutionnelle.

Tous trois concourent à la dynamisation du quatrième pilier : la refondation économique.

Le coût global de ces actions, présentées à travers 30 fiches de projets, est estimé à près de 80 millions de dollars sur une période de 3 à 5 années.

4. Le plaidoyer constant de l'UNESCO pour Haïti s'est également traduit par l'accueil, en décembre 2010, au Siège du lancement de l'ouvrage du Groupe de réflexion et d'action pour une Haïti nouvelle (GRAHN), initiative de la société civile et de la diaspora Haïtienne.

5. Au mois de janvier 2011, en partenariat avec l'Organisation Internationale de la francophonie (OIF) et la délégation d'Haïti auprès de l'UNESCO, deux journées ont été organisées afin de commémorer le premier anniversaire du séisme du 12 janvier 2010. Une table-ronde intitulée « Haïti, un an après le séisme » a été ouverte par la Directrice générale, le Ministre haïtien du tourisme, représentant le Premier Ministre d'Haïti et l'administrateur général de l'OIF. Parmi les participants l'on comptait des cadres d'institutions haïtiennes, des membres de la diaspora ainsi que des partenaires bilatéraux engagés dans la reconstruction d'Haïti.

6. Une mission dirigée par l'envoyée spéciale s'est rendue en Haïti au mois de février 2011 afin notamment de promouvoir l'action de l'UNESCO devant les membres de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH). La brochure « l'UNESCO en action, s'engager ensemble pour Haïti » a été remis aux membres de la CIRH. Mme Michaëlle Jean, envoyée spéciale de l'UNESCO a, dans son allocution, fait un plaidoyer vibrant pour que l'éducation soit au cœur de la stratégie de relèvement du pays. Elle a insisté, dès lors que le plan national de l'éducation était prêt, que l'on passe au plus vite à l'action. Relevant la dispersion des interventions dans ce domaine, elle a insisté pour que les actions soient fédérées, mieux coordonnées autour du leadership du Ministère de l'éducation nationale. Dans cette perspective, l'UNESCO était prête à appuyer le ministère dans cette difficile et complexe tâche de coordination.

7. Abordant le Secteur de la culture qui constitue le terreau du développement durable d'Haïti, le potentiel de ce secteur pour la reconstruction du pays au niveau des trois piliers, institutionnel, territorial et social, a été mis en exergue. A cet égard, l'engagement de la Directrice générale aux côtés des autorités haïtiennes a été rappelé.

8. Suite aux Recommandations adoptées par le Comité international de coordination pour la sauvegarde de la culture d'Haïti (CIC) à sa première session plénière (7-8 juillet 2010), les sous-groupes de travail thématiques du CIC ont élaboré des propositions de projet portant sur le patrimoine mondial (culturel et naturel), le patrimoine immatériel, le patrimoine mobilier (musées, archives et bibliothèques), les industries culturelles et les politiques culturelles. L'UNESCO a renforcé sa cellule de suivi au Siège ainsi qu'au Bureau de Port-au-Prince.

9. L'engagement soutenu de l'Organisation et de ses partenaires en faveur d'Haïti s'est également traduit par une mobilisation de ressources extrabudgétaires. Un montant de l'ordre de 3,9 millions de dollars a déjà été mobilisé par l'UNESCO pour les interventions dans les secteurs de l'éducation, la culture, la communication et la science. De nombreux partenaires de l'UNESCO ont apporté leurs concours à cet effort conjoint y compris l'Espagne, la Bulgarie, le Brésil, le Japon, le Fonds de l'OPEP pour le Développement International, les partenaires de CAP EFA, plusieurs organisations de la société civile et de la famille UNESCO » en République de Corée (Jogye Order of Korean Buddhism, Community Chest of Korea, la Commission Nationale pour l'UNESCO de la République de Corée, la Fédération des Clubs et Associations de l'UNESCO, le réseau des écoles associées en Corée), l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Group Africain de

l'UNESCO), la Fédération Nationale des Associations UNESCO au Japon (NFUAJ), Félissimo, Papua New Guinea et Togo. L'UNESCO a également pu mobiliser ressources par des campagnes de marketing direct. L'ouverture par l'UNESCO d'un compte spécial pour Haïti a aussi facilité des contributions des particuliers y compris par le biais d'un instrument qui permet les donations en ligne par le site internet de l'UNESCO (<http://donate.unesco.org/en>).

10. Au-delà de ces contributions confirmées, des négociations bien avancées et en cours de finalisation laissent présager un éventuel montant supplémentaire de près de 26,9 millions de dollars (Qatar, CIDA, Banque Mondiale, l'UE, Jogye Order of Korean Buddhism et la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH)) notamment pour le Secteur prioritaire de l'éducation et pour le Secteur des sciences.

11. Le Norwegian Refugee Council (NRC) a également octroyé une aide précieuse en ressources humaines à l'UNESCO en déployant au Bureau de Port-au-Prince cinq experts au total suite au tremblement de terre, quatre dans le domaine de l'éducation et un en communication et relations publiques.

Les actions engagées sur le terrain

12. Dans le **Secteur de l'éducation**, le bureau de Port-au-Prince a continué à coordonner le groupe sectoriel de l'éducation et a contribué activement à l'élaboration du plan opérationnel ainsi qu'à la formulation d'un cadre partenarial entre le ministère de l'éducation nationale et les différents intervenants du secteur.

13. Dans le cadre du renforcement des capacités du Ministère de l'éducation nationale et notamment de la planification, une mission conjointe de l'ISU et de l'IIPE a élaboré un projet visant à mettre en place un système d'informations et de statistiques pérenne. Un spécialiste du programme de grade P4 est en voie de recrutement pour la mise en œuvre du projet.

14. Vingt-huit établissements d'enseignement secondaire ont été dotés en équipements de base : bureaux, armoires, dictionnaires, cartes, et kits de géométrie pour les enseignants. En outre, la construction de trois écoles secondaires dans la zone métropolitaine et à Petit Goâve est en cours d'exécution.

15. Le bureau de Port-au-Prince a également facilité les échanges d'informations entre le Ministère et les directions départementales de l'éducation pour la conduite des examens de fin d'année et la préparation de la nouvelle année scolaires dans les régions les plus affectées par le séisme. À cet égard, une campagne d'information a été lancée par l'entremise de 10 stations de radio.

16. La formation psycho-sociale a fait l'objet d'une seconde série de sessions touchant 1 600 enseignants du secondaire dans les départements des Nippes, de l'Artibonite, du Nord et du Nord-Est grâce à un financement complémentaire de la République de Corée.

17. En partenariat avec la Banque américaine de développement (BID), un recensement des structures de l'enseignement technique et professionnel est en cours de réalisation tandis que cinq centres de formation professionnelle sont en voie de reconstruction et d'équipement dans la zone de Port-au-Prince.

18. À la faveur d'un financement de l'Espagne, une deuxième phase du projet d'alphabétisation et de post-alphabétisation a été lancée dans deux communes du Sud-Est : La Vallée de Jacmel et Marigot. Cette action devrait toucher 1 600 personnes parmi lesquelles 300 femmes.

19. Dans le **Secteur des sciences**, l'UNESCO a appuyé la construction et l'équipement du laboratoire de la qualité de l'eau de l'université de Quisqueya. La remise en route de ce laboratoire permet de contrôler la pollution de l'eau face à l'épidémie de choléra.

20. Le projet d'alerte rapide aux risques côtiers est entré dans sa phase active avec la présence sur place d'un spécialiste de la commission internationale océanographique (COI), la mise en place des équipements de surveillance et le renforcement des capacités des services haïtiens concernés.

21. Récemment engagé dans le processus de la reconstruction sociale, le **Secteur des sciences sociales et humaines** vient de proposer des activités centrées sur la participation citoyenne de la jeunesse et la lutte contre les violences faites aux femmes dans les zones urbaines. Les fonds du poste P-3 à Quito seront transférés provisoirement à Haïti afin de financer un consultant au bureau de Port-au-Prince.

22. S'agissant du **Secteur de la communication et de l'information**, l'UNESCO a initié la production de cinq films d'animation pour sensibiliser les enfants à la prévention contre le choléra et a procédé en coopération avec Médecins du monde, Médecins sans frontières et Action contre la Faim à des sessions d'information sur le choléra pour 110 journalistes et animateurs, notamment ceux des radios communautaires des zones isolées du pays.

23. En collaboration avec International media support (IMS) le bureau de Port-au-Prince a soutenu une série de formations de l'Association des journalistes Haïtiens (AJH) sur la couverture électorale qui a touché 250 journalistes dans 9 villes du pays.

24. L'opération « Un livre pour un enfant d'Haïti » s'est poursuivie en partenariat avec « Bibliothèque sans frontières » avec plus de 2000 ouvrages distribués dans les camps et les écoles partenaires du projet. Par ailleurs, une représentation de théâtre a été organisée le 10 janvier 2010 pour les déplacés du camp de Cinéas à Port-au-Prince pour commémorer le tremblement de terre, représentation filmée par la télévision nationale.

25. La radio communautaire de Cap Rouge (à proximité de la ville de Jacmel) Vedek FM a commencé à émettre le 21 janvier 2011. Cette mise en ondes a été précédée avec l'ONG partenaire SAKS par la formation de 26 jeunes de Cap Rouge aux techniques de reportages ainsi qu'à la maintenance des équipements.

26. Dans le domaine de la culture, le Centre du Patrimoine Mondial a été impliqué activement dans la sauvegarde du patrimoine bâti d'Haïti en coopération étroite avec l'Institut haïtien de Sauvegarde du Patrimoine National (ISPAN), et l'appui de l'Espagne ainsi que de la Convention France-UNESCO. Dans le cadre de l'assistance internationale d'urgence pour le projet d'évaluation de l'état de conservation du Parc historique national – Citadelle, Sans Souci, Ramiers, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1982, et conformément à la Décision 34 7B.110 du Comité du patrimoine mondial, une réunion d'experts organisée en octobre 2010 a réfléchi sur l'établissement de lignes directrices pour la mise en œuvre d'un plan de conservation/restauration du patrimoine bâti du site inscrit, la mise en place d'une unité locale de l'ISPAN pour le Parc national historique, l'élaboration d'un plan de mitigation des risques et le lancement d'un projet éducatif pour les enfants des villages de Dondon et Millot. Par ailleurs, l'UNESCO a initié des actions de renforcement des capacités techniques et institutionnelles haïtiennes à travers divers projets, dont l'initiation d'un inventaire du patrimoine bâti et le renforcement des capacités des techniciens locaux et nationaux du Centre Historique de Jacmel. Enfin, une mise à jour de la loi pour la protection du patrimoine culturel d'Haïti a également été lancée.

27. S'agissant du patrimoine immatériel, l'enregistrement de chants sacrés vaudou, entrepris avant le tremblement de terre en coopération avec la Commission nationale haïtienne, s'est poursuivi avec la participation d'une communauté vaudou. Par ailleurs, un projet de restauration de temples vaudou a été lancé à Léogâne à la demande du Ministre de la culture, en vue de restaurer certains hauts lieux du culte vaudou touchés par le séisme dont l'état de conservation actuel empêche souvent la tenue des cérémonies. Ces activités contribuent à la sauvegarde de traditions immatérielles majeures en Haïti.

28. Après une première représentation d'une pièce de Franketienne par la compagnie théâtrale Zhovie, l'UNESCO, mettant à profit les vertus thérapeutiques de la culture, a soutenu une nouvelle série de représentations et d'ateliers créatifs pour enfants dans six camps de réfugiés de Port-au-Prince et Léogâne. Inspirée des traditions vaudou, la pièce évoque le tremblement de terre. Ainsi, elle vient reconforter les populations des camps, tout en leur offrant l'occasion de discuter et de réfléchir à la catastrophe. Le projet a également contribué à aider la troupe de théâtre à travers l'élaboration de matériels de communication et de promotion.

29. En outre, un appui financier du groupe Felissimo (Japon) a permis la poursuite du programme DREAM Center (Dance, Read, Express, Art and Music) à Pétion-Ville en collaboration avec l'ONG TIMKATEC. Comme en 2005, le DREAM Center permettra une plus grande réintégration sociale d'enfants des rues âgés de 10 à 17 ans en développant leurs capacités et potentiel créatifs. Des activités artistiques incluant la peinture, le dessin et la musique offrent un remède thérapeutique et une dimension divertissante dans la vie de ces enfants dépourvus de ressources essentielles.

30. Dans le domaine des industries culturelles, l'UNESCO s'emploie à revitaliser le secteur artisanal à Jacmel, notamment en soutenant la création d'un centre d'artisans – atelier commun temporaire qui pourra accueillir jusqu'à 200 artisans travaillant à la préparation du carnaval. Le projet comprend aussi la fourniture de matières premières pour relancer la production. Près de la moitié des artisans de Jacmel ont perdu leur lieu de travail lors du séisme. En outre, la catastrophe s'est produite juste avant le carnaval annuel et la plupart des artisans ont perdu leur stock (généralement constitués grâce à des emprunts en vue de la fabrication des masques et des costumes) et se retrouvent endettés et privés d'ateliers.

31. Dans le domaine des musées et des objets culturels, outre l'action d'urgence menée en coopération avec INTERPOL et l'ICOM en prévention d'un trafic illicite potentiel (déclenchement du système d'alerte international et établissement de la Liste Rouge d'urgence des biens culturels haïtiens en péril), l'UNESCO a apporté son assistance pour la sauvegarde de cinq collections d'importance (Cathédrale Ste Trinité, Centre d'Art Haïtien, Dr Constant André, Bibliothèque Corvington, et la Bibliothèque Trouillot) en participant à l'enlèvement des décombres puis la restauration des objets en collaboration avec l'Institut Smithsonian et la MINUSTAH. En outre, des formations ont été organisées en vue de renforcer les capacités des professionnels des musées et des galeries.

32. Considérant le potentiel de la culture, et le mandat de coordination de l'Organisation dans ce domaine, l'UNESCO a organisé une Conférence des donateurs pour la culture le 19 avril 2011 à Paris réunissant les représentants d'États membres, d'institutions, d'organisations multilatérales, de banques de développement, du secteur privé et d'organisations de la société civile. Durant les mois qui ont précédé la Conférence, l'UNESCO a mis en place un plan d'action de sensibilisation de la communauté des donateurs porté par la Directrice générale avec le soutien de l'Envoyée spéciale pour Haïti, Mme Jean, et soutenu par une stratégie de communication (site Web, dépliant, brochure). La Conférence des donateurs permettra de mobiliser le financement pour des propositions de projets élaborées dans le cadre des Recommandations du CIC.

33. Les fonds mobilisés lors de la Conférence permettront de renforcer l'engagement et l'action de l'UNESCO, qui continue à aider la population et le Gouvernement d'Haïti à relever les défis majeurs de la reconstruction et du développement.

PARIS, le 26 avril 2011
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS
ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

ADDENDUM 2

**MISE EN ŒUVRE DE LA RÉOLUTION 35 C/49 ET DE LA DÉCISION 185 EX/5
RELATIVE À LA RAMPE DES MAGHRÉBINS DANS LA VIEILLE VILLE DE JÉRUSALEM**

Résumé

Comme indiqué au paragraphe 51 du document 186 EX/5, la Directrice générale soumet le présent addendum au Conseil exécutif, à sa 186^e session, pour rendre compte des faits nouveaux concernant cette question.

1. Depuis la rédaction du document 186 EX/5, le Secrétariat a reçu de nouvelles informations concernant la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem.
2. Le 22 février 2011, la délégation permanente d'Israël a transmis au Centre du patrimoine mondial le rapport annuel des autorités israéliennes qui sera présenté à la prochaine session du Comité du patrimoine mondial dans le document WHC-11/35 COM/7A : État de conservation des biens du patrimoine mondial inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril.
3. Ce rapport comporte un paragraphe relatif à la Rampe des Maghrébins, qui se lit comme suit :

« Conformément à la décision du Conseil national pour la planification et la construction, un autre plan a été établi pour la Rampe des Maghrébins afin de préserver l'authenticité et l'intégrité du site comme indiqué dans les recommandations du Comité du patrimoine mondial et de ses organes consultatifs. Le Plan a été approuvé par la Commission de planification du district (le 31 octobre 2010) et la procédure pour obtenir un permis de construire suit son cours. »
4. Le Secrétariat a demandé des informations sur le plan approuvé ainsi que sur le processus d'obtention d'un permis de construire.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Cent quatre-vingt-sixième session

186 EX/5
Corr.

PARIS, le 17 mai 2011
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS
ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

**Activités menées afin de célébrer 2010, Année internationale
du rapprochement des cultures**

CORRIGENDUM

Le paragraphe 31 du document 186 EX/5 concernant les « Activités menées afin de célébrer 2010, Année internationale du rapprochement des cultures » devrait se lire comme suit :

31. Un rapport analytique complet sur la mise en œuvre des activités de l'Année, son impact et les mesures de suivi en découlant et qui pourront être entreprises est disponible dans le document d'information 186 EX/INF.26.